

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Services techniques de Saint-Imier Prix de l'électricité à la baisse

Les Services techniques de Saint-Imier annoncent des prix de l'électricité à la baisse pour le 1^{er} janvier 2018. Cette bonne nouvelle sera cependant atténuée par les effets de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Dans un contexte mondial et européen en changement continu, les prix de gros du marché électrique, en baisse depuis plusieurs années, tendent à repartir à la hausse en 2017. Grâce à la stratégie d'approvisionnement de la Société d'approvisionnement et de commerce de l'énergie (SACEN SA) qui fournit ses neuf communes actionnaires du canton du Jura et du Jura bernois, les clients imériens des Services techniques bénéficieront de prix de l'énergie avantageux et stables en 2018.

Une bonne maîtrise des coûts internes du domaine de l'électricité et un environnement financier favorable permettront une baisse des tarifs d'acheminement en 2018 pour l'ensemble des clients des Services techniques, explique Patrick Adatte, chef du Service municipal de l'équipement. Quant aux taxes communales de prestations aux collectivités publiques, elles resteront inchangées.

Soutien aux énergies renouvelables

Cette tendance à la baisse sera cependant atténuée par les effets de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, acceptée par près de 60% des votants en mai dernier. Bien que la décision du Conseil fédéral ne soit pas encore tombée, il faut en effet s'attendre à une hausse probable de 0.8 ct/kWh de la taxe de soutien aux énergies renouvelables, appelée rétribution à prix coûtant ou RPC.

Avec près de 26 millions de kWh distribués annuellement auprès de plus de 3500 clients, les Services techniques de Saint-Imier fournissent l'électricité à des entreprises, des commerces et des particuliers. Ils assurent également la gestion et la distribution de l'eau potable et du gaz naturel, ainsi que l'assainissement des eaux usées. (cm)

Des informations détaillées sur les tarifs 2018 sont disponibles sur le site internet de la Municipalité: <http://www.saint-imier.ch/index.php/fr/administration/reglements-communaux/12-francais/administration/562-constructions-travaux-publics-energie-transports-et-communications>

Saint-Imier, le 6 septembre 2017